decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-80 – Approbation du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) du Syndicat Mixte DECOSET

Le SPASER définit, selon le code de la commande publique, « les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en oeuvre et de suivi annuel de ces objectifs » (article L.2111-3). A compter du 1er janvier 2023, les SPASER doivent comporter des indicateurs précis exprimés en nombre de contrats ou valeur et des objectifs cibles à atteindre. Il doit faire l'objet d'une publication sur le site Internet, avec une fréquence de deux ans pour la communication des indicateurs.

Le seuil de création du SPASER a été abaissé au 1er janvier 2023 à 50 millions d'euros d'achats annuels, par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi climat et résilience ».

En l'occurrence, DECOSET fait désormais partie des acheteurs publics de l'économie circulaire dépassant les 50 millions d'euros d'achats en 2022, mais le syndicat, par son action en matière de valorisation des déchets, et par l'ensemble de ses investissements, contribue à la transition écologique et au dynamisme économique du territoire.
C'est pourquoi, le SPASER vient renforcer l'action stratégique du Syndicat mixte Decoset dans ce domaine. Il est construit autour de trois piliers ou volets du développement durable :

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-80-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

- Volet écologique : réduire l'impact sur le climat, la production de déchets et limiter l'impact sur l'environnement et la biodiversité,
- Volet social : favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi et lutter contre les discriminations,
- Volet économique : accompagner les acteurs économiques, favoriser le développement d'une économie sociale et solidaire.

Véritable outil de pilotage, ce premier SPASER se veut tout à la fois engageant, soutenable et garant de l'exemplarité de Decoset. Il s'inscrit dans une stratégie globale et transversale qui gouverne l'ensemble des actions du syndicat et nécessite l'intégration des parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) du Syndicat Mixte DECOSET,
- **AUTORISE** M. Le Président à prendre toute décision relative à la mise en œuvre dudit schéma,
- **S'ENGAGE A INSCRIRE AU BUDGET** les crédits nécessaires

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - Déchetteries - COllectes SElectives - Traitements -

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-80-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023